

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D052
CAMPING - Remplacement résistance chauffe-eau - bloc rouge

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Considérant qu' il est nécessaire d'entretenir et de remplacer la résistance du chauffe-eau des sanitaires du bloc rouge,

DECIDE

Article n° 1 : La société Denis ROUSIER, dont le siège social est situé à LHOMME - 9, la Croix Percée - est retenu pour l'entretien du chauffe-eau des sanitaires du bloc rouge du camping : dépose de la résistance, détartrage du chauffe-eau ainsi que le remplacement de la résistance et la remise en eau du chauffe-eau.

Article n° 2 : Le montant de ces interventions s'élève à 968€ hors taxes, soit 1 161.60€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 09/07/2024
Le Maire
Monique TROTIN

